



Découvrez les actualités de votre Commune

EDITO de la REDACTION

Chères habitantes, chers habitants,

À l'approche des élections municipales prévues en mars 2026, notre commune entre dans une période dite « préélectorale », qui a débuté le 1er septembre 2025. Cette période est encadrée par des règles strictes, définies par le Code électoral, afin de garantir l'égalité entre les candidats et la sincérité du scrutin.

Conformément à ces principes, notre communication institutionnelle continuera à vous informer sur la vie locale, les services publics et les événements du quotidien, dans le respect de la neutralité. Cela signifie que nous nous abstiendrons de toute mise en avant des réalisations récentes ou de messages pouvant être interprétés comme de la promotion électorale.

Cette exigence de neutralité s'applique à tous nos supports : bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, affichages, etc.

Elle ne remet pas en cause notre volonté de transparence, mais nous invite à une plus grande rigueur dans la forme et le contenu de nos publications.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons pleinement mobilisés pour assurer la continuité du service public dans le respect des règles démocratiques.

La rédaction



Le paysan creuse des canaux dans les champs, l'armurier façonne la flèche, le charpentier courbe le bois, mais le sage se perfectionne lui-même

SUJETS

Voici une liste des sujets qui vont être traités dans ce numéro d'automne 2025.

- Les associations
- Les festivités
- Les manifestations caritatives
- L'école de Hure
- La voirie : Les travaux sur le pont du canal
- La salle communale
- Recensement 2026
- L'écopaturage
- Les eaux pluviales
- La nature
- Les chiens et les morsures
- Les Dates à retenir
- Elections municipales : foire aux questions



LA PAROLE AUX ELUS



Bonjour,

Comme indiqué précédemment, nous sommes entrés dans une période dite « préélectorale », encadrée par des règles strictes.

Je voulais simplement vous parler du bénévolat sur notre commune.

Dans notre secteur, de nombreuses initiatives comme Coeur en Réolais, Coeur de Lou, Le Noël des motards et le nettoyage de la nature émergent et se maintiennent grâce à l'engagement des bénévoles.

Il ne faut pas oublier les associations de notre commune, qui, sous l'impulsion de quelques habitants, cherchent à partager avec un large public soit leur passion, soit la volonté de faire découvrir ce que nous ne voyons plus ou pas.

Cela peut concerner le patrimoine ou notre histoire.

En tout cas, nous devons rendre hommage à ces personnes sans qui rien ne serait possible, et les manifestations organisées cette année le prouvent.

Ce n'est pas facile tous les jours, mais leur persévérance surmonte parfois le manque d'intérêt pour ce qui sort de notre zone de confort.

Apprenons à découvrir, à travers les différentes manifestations, ce qui constitue notre richesse locale, la diversité des cultures et des passions.



Fièrement votre !

Gilles OLLIVIER, 2^{ème} Adjoint

Chères Habitantes, Chers Habitants,

Alors que l'année s'achève, je souhaite partager avec vous quelques mots de gratitude et de reconnaissance, faisant écho à l'écrit écrit par Gilles OLLIVIER.

Notre village a une nouvelle fois démontré toute sa vitalité, grâce à l'énergie et à l'engagement de chacune et de chacun.

Tout au long des mois passés, de nombreuses manifestations ont animé notre village : fêtes, repas conviviaux, expositions, spectacles musicaux, rencontres sportives...

Autant de moments de joie et de partage, rendus possibles grâce au dynamisme de nos associations, de leurs bénévoles et de tous ceux qui, de près ou de loin, participent à la vie du village.

Ces instants collectifs illustrent ce qui fait la force de notre commune : un véritable esprit d'entraide, une envie de se retrouver et de faire ensemble.

C'est cette belle osmose entre habitants, associations, élus et commerçant qui permet à notre village de rester vivant et accueillant.

À l'heure où s'annonce une nouvelle étape de la vie municipale, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, par leur engagement, contribuent chaque jour au bien-être de notre communauté.

Continuons à préserver ce lien précieux qui nous unit et fait de Hure un lieu où il fait bon vivre, partager et grandir ensemble.

Très cordialement,

Mylène Morin, Maire de Hure



La gymnastique volontaire, accessible à tous les âges et à tous les sexes, combine cardio et renforcement musculaire pour une santé optimale :

- Elle améliore l'endurance, la force, la souplesse et l'équilibre.
- Elle aide à prévenir les maladies chroniques et à maintenir l'autonomie, notamment chez les seniors.
- Pratiquée en groupe, elle favorise le bien-être mental et la convivialité.
- Les exercices sont adaptés à chacun, quel que soit le niveau de départ.

HURE EN GYM

Les cours ont repris, tous les jeudi de 19h30 à 20h30 à la salle communale



En

résumé: une activité complète, inclusive et bénéfique pour le corps et l'esprit, à tout âge de la vie.

Société de chasse de HURE

La société de chasse de Hure compte environ 35 adhérents de toutes générations. Elle organise plusieurs repas qui, à chaque fois, font le plein.

De nombreux lâchers vont jaloner la saison 2025/2026, avec notamment des faisans.

On estime que seulement 15 % des faisans relâchés pour le repeuplement et échappés à la chasse arrivent dans la saison suivant le lâcher. Dans la pratique, les populations sauvages ont été remplacées par des populations d'élevage qui ne sont cependant pas capables de se reproduire à des niveaux suffisants pour soutenir les populations.

Parmi les causes de mortalité, les pertes dues à la prédation semblent être les principales (le renard est expressément soupçonné), c'est pourquoi des battues sont régulièrement organisées sur notre territoire.



Dernière manifestation en date :

le repas entrecôte du dimanche 5 octobre.

L'un des traditionnels repas de chasse a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses !

Vous avez été nombreux à répondre présents, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Ce moment de partage a permis de rassembler passionnés, amis et familles autour de mets savoureux et d'échanges animés.

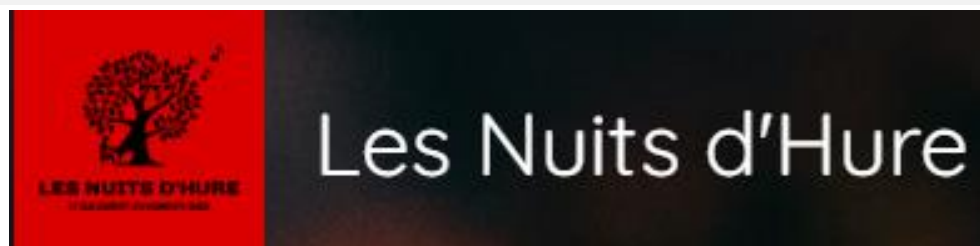
Un immense merci à tous les bénévoles qui, par leur engagement et leur énergie, ont contribué à la réussite de cet événement.

Leur travail en amont et le jour J a été remarquable. Les bénéfices récoltés lors de cette journée permettront de poursuivre nos actions en faveur de la faune locale, notamment par la réintroduction et l'organisation de lâchers tout au long de la saison.

Une belle manière de conjuguer plaisir, tradition et engagement pour la nature.

À très bientôt pour de nouvelles aventures cynégétiques !

La deuxième édition du festival Les Nuits d'Hure s'est achevée samedi soir dans une ambiance chaleureuse et festive, confirmant l'enthousiasme suscité l'an dernier. Pendant trois soirées, du 11 au 13 septembre, le séchoir à tabac et les cieux étoilés ont vibré au rythme de concerts intimistes et puissants. Le public est venu nombreux partager l'émotion et la convivialité de ce rendez-vous unique en pleine nature.



Avec près de 200 spectateurs chaque soir, le festival a rassemblé un public fidèle et curieux, venu découvrir une programmation éclectique et de grande qualité. Dans le séchoir à tabac transformé en salle de concert ou sous les étoiles, les artistes ont offert des moments musicaux intenses et mémorables.

🎵 Une programmation saluée

Au fil des concerts, les spectateurs ont vibré aux sonorités multiples. La diversité des styles et la qualité des interprètes ont séduit un public curieux et enthousiaste. Du souffle poétique de **Jérôme Masco Quartet**, à la voix envoûtante de **Térez Montcalm**, en passant par les couleurs latines de **Matthieu Chazarenc** et les envolées swing et brésilienne de **Marie Carrié**, chaque soirée a offert son lot d'émotions. Le duo **Ker Ourio / Rocheman** a captivé par sa complicité musicale, tandis que **Pablo Campos et Neïma Naouri** ont clôturé le festival avec un hommage vibrant à la comédie musicale suscitant une standing ovation.



🌿 Un cadre et une ambiance uniques

Le pari de mêler jazz et nature a, une nouvelle fois, conquis les festivaliers. L'atmosphère chaleureuse, la restauration locale, les échanges spontanés entre artistes et public ont contribué à faire de cette édition un moment suspendu, hors du temps.

Au-delà de la musique, c'est tout un art de vivre qui s'est partagé de l'accueil convivial assuré par l'association et des rencontres prolongées jusque tard dans la nuit.

Un succès qui encourage l'équipe organisatrice à poursuivre l'aventure et à préparer dès à présent la prochaine édition. Les Nuits d'Hure confirment leur place dans le paysage des festivals de jazz régionaux et démontrent qu'un festival à taille humaine, ancré dans son territoire, peut séduire un public large en mariant exigence artistique et simplicité conviviale.

♣️ L'association Les Nuits d'Hure remercie

- Les artistes pour leur générosité et leur talent
- Les bénévoles pour leur engagement et leur bonne humeur sans faille
- Les partenaires locaux institutionnels et privés pour leur soutien
- Et bien sûr, le public, pour sa fidélité et son enthousiasme



Thierry Wellhoff, coordinateur du festival :

« Nous avons rêvé d'un festival à taille humaine, exigeant et accessible. Cette édition 2025 nous prouve que ce rêve est partagé. Merci à toutes celles et ceux qui ont rendu cela possible. Rendez-vous en 2026 pour de nouvelles Nuits d'Hure, toujours au cœur de la nature et au rythme des plus belles musiques ! »

📞 Contact presse :

Association Les Nuits d'Hure – contact@lesnuitsdhure.fr

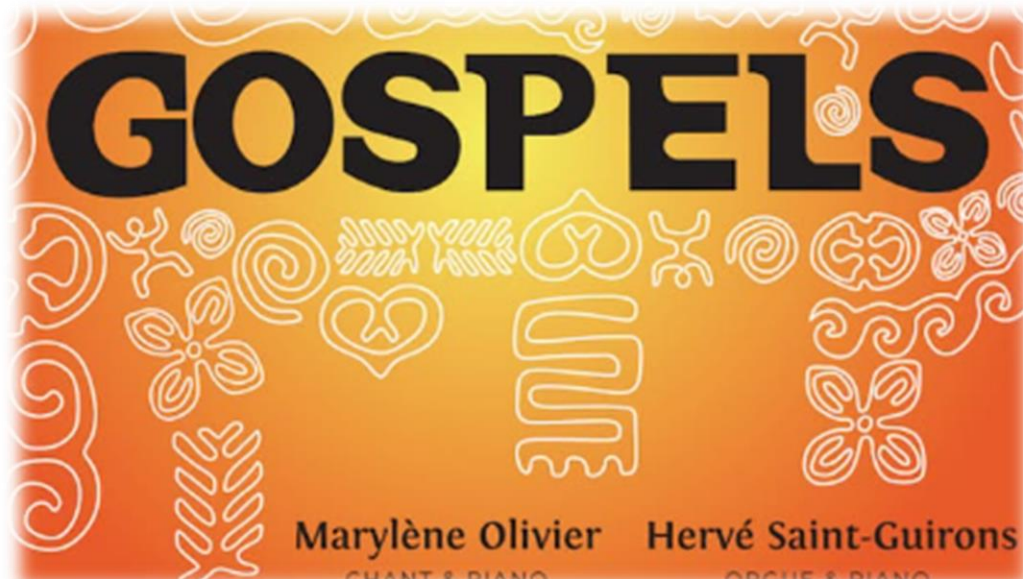
Lieu-dit Marchez – 33190 Hure

☎ +33 6 71 82 72 60

🌐 www.lesnuitsdhure.fr

Le Président, Les Nuits d'Hure





Le 20 septembre dernier, le Concert Duo Gospel, proposé à l'initiative de L'Association de Sauvegarde de l'Église Saint Martin, avec le soutien de :

- Les Hurons du Canal (Patrick, Didier, Karim, Manu, Luc, Sabrina, Isabelle, Gabriel, Gilles)
- Le Club Saint Martin (Monique, Christelle)

Sans leur engagement et l'esprit qui anime ces bénévoles, rien de tout cela n'aurait vu le jour. Être bénévole, c'est aussi se mettre au service d'une noble cause et faire vivre notre commune. Bravo et merci à toutes et à tous !

Merci aux personnes qui ont réalisé les pâtisseries vendues au profit de l'association.

L'association remercie chaleureusement, Marylène et Hervé. Vous avez fait vibrer le cœur de l'église et celui des spectateurs. Nombreux sont ceux qui sont ressortis les larmes aux yeux, touchés en plein cœur, notamment par une chanson a cappella d'une rare intensité.

Les larmes versées lors d'une chanson sont certainement le fruit d'une alchimie complexe entre la musique, l'interprète, le message, notre histoire personnelle et le contexte d'écoute. C'est la rencontre de tous ces éléments qui rend l'expérience si puissante et universelle.

Pour une première manifestation, cela a été une réussite, grâce au public qui a répondu présent.

C'est pour cette raison que nous allons prochainement réitérer l'opération.

Nous remercions les nombreux donateurs qui nous permettent de démarrer nos actions dans de bonnes conditions.

Merci aux Hurons du Canal qui ont géré les frais de SACEM, et sans qui rien n'aurait été possible.

La soirée s'est terminée en compagnie des deux artistes et d'une partie du public. La soirée a été clôturée par les bulles de l'amitié offertes par les bénévoles qui, dès le début, ont cru à la réussite de cette soirée.



« Puissent ces moments de grâce durer éternellement... »

Unissons nos CULTURES, partageons nos VALEURS

Le Bureau : Maïté, Marie, et Isabelle

UNION HURE-FONTET

Les travaux de rénovation du stade continuent grâce à nos bénévoles.

Bientôt, deux nouveaux cumulus, financés par le club afin de recevoir les équipes et nos joueurs dignement.

La saison dernière s'est achevée avec de multiples tournois dont un déplacement pour un week-end tournoi à Hasparren dans le Pays Basque pour nos U12/U13.

Nous entamons notre quatrième saison avec deux nouveautés :

- une équipe Foot Loisir avec plus de 30 joueurs
- et une équipe U14/U15 à 11.

Pour la reprise, tous les licenciés de l'école de foot ont participé à une journée cohésion à Au Fil du Ciron à Bommes avec au programme, arc battle le matin, pique-nique et accrobranche l'après-midi.

Tous les joueurs et joueuses désirant nous rejoindre sont les bienvenus et peuvent nous contacter au 0744893697 ou via nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) pour de plus amples renseignements.



Le Président, **Nicolas MAURIAC** et le bureau



JOURNEES du PATRIMOINE 2025 : entre mémoire vivante et transmission

Comme chaque année, l'Association Les Hurons du Canal, toujours aussi active sur la commune de HURE, a su faire rayonner le patrimoine local à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2025.

Fidèle à sa mission de valorisation du patrimoine matériel et immatériel, l'association a une fois de plus offert au public un moment de partage intergénérationnel riche et chaleureux.



Cette édition a été marquée par une exposition photographique inédite, mettant à l'honneur les clichés de **Luc DESPUJOLS**, ami fidèle de l'association. Ses photographies, empreintes de sensibilité et de mémoire, ont permis aux visiteurs de redécouvrir le territoire sous un angle intime et authentique.

L'émotion suscitée par cette exposition a été telle qu'elle pourrait bien inspirer la création d'un cinquième tome dans la collection patrimoniale de l'association.

Tout au long du week-end, de nombreux visiteurs ont franchi les portes de l'exposition, curieux de découvrir ou redécouvrir les trésors de leur commune. Les échanges entre générations ont été particulièrement riches, les plus anciens partageant leurs souvenirs pendant que les plus jeunes découvraient avec émerveillement les récits d'autrefois.

Le concert de GOSPEL du samedi soir a prolongé cette ambiance conviviale : les spectateurs ont pu profiter de l'exposition jusque tard dans la soirée, dans une atmosphère festive et chaleureuse.

L'exposition présentait une diversité de thèmes, de l'époque Gallo-romaine, l'église du XIII^{ème} siècle, des archives sur la commune, et des scènes de la vie actuelle.



Une commune forte est une commune qui écoute ses associations.

Ensemble, nous redonnons, lors des journées du patrimoine, du sens à l'engagement local.

Le président : **Patrick HUGÉ**
et le bureau



Trois jours de fête inoubliables à HURE grâce au Comité des Fêtes et à ses bénévoles

Le dernier week-end d'août a été marqué par une ambiance festive et chaleureuse à Hure, où le comité des fêtes a orchestré trois journées riches en émotions et en convivialité.

Grâce à l'implication sans faille de tous les bénévoles, la fête a battu son plein, offrant aux habitants et aux voisins, un programme varié et haut en couleurs.



COMITÉ
DES FÊTES
HURE

Des repas savoureux et bien organisés

Chaque journée a débuté ou s'est conclue par des repas préparés avec soin par une équipe bien rodée. Leur efficacité et leur bonne humeur ont permis à tous de se retrouver autour de plats généreux, dans une ambiance détendue et familiale.

Une programmation musicale éclectique

La scène a accueilli des groupes aux styles variés, permettant à chacun de trouver son rythme. Du rock à la chanson française, en passant par des sonorités plus modernes, la musique a résonné sur le terrain de foot, transformé pour l'occasion en véritable lieu de rassemblement.

Le Comité des fêtes remercie chacun des intervenants : le groupe FRENCH KISS COVER, les troupes MUSIC'ALL, LOUS REOLES, JUST A MELODY et Thomas DJ du PODIUM FESTIMAXX.

Animations et manèges pour petits et grands

Les plus grands ont profité des traditionnels concours de pétanque et de belote mais aussi des jeux originaux concoctés par les membres du Comité des Fêtes durant la journée du dimanche. Les enfants n'ont pas été oubliés : quelques forains avaient installé leurs manèges et stands, pour le plus grand bonheur des plus jeunes.

Jeux, rires et friandises ont rythmé leurs journées, pendant que les adultes profitaient des animations proposées sur le terrain.

Un feu d'artifice haut en couleurs

Ce bouquet final, véritable festival de couleurs, a illuminé le ciel de Hure et clôturé le week-end en beauté, à l'image de ces trois jours de fête : joyeux, rassembleurs et mémorables.

Derrière chaque repas servi, chaque animation lancée, chaque installation montée, il y a une équipe de bénévoles passionnés et dévoués.

Leur efficacité, leur sourire et leur sens de l'organisation ont été salués par tous les participants.

Leur travail en coulisses a permis à la fête de se dérouler sans accroc, dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Merci à chacun de vous, participant, intervenant, bénévole, de votre participation et de votre présence qui font de cette fête un événement incroyable.

La Présidente, **Isabelle Faux**





Merci à tous les participants à cette manifestation, merci à tous les bénévoles et entreprises de la commune qui ont joué le jeu.

Marche : 3 km (PMR et poussette), 7 km, 10 km, 20 km.

Course : 7 km, 10 km, 20 km.

VTT : 23 km et 43 km.

Nouveauté : la rando Cyclo 56 km.



Gilles, Mylène, Damien, Caroline et Stéphanie

Les parcours du cœur ont fêté leur 50 ans d'existence.

Les repas ont été préparés à partir de produits locaux par le comité des fêtes de Loupiac de la Réole.



Les participants, que ce soit à pied, ou à vélo, ont pu découvrir notre commune au détour des différentes boucles préparées par l'organisation.

QUELQUES CHIFFRES

- **6788 €** de fonds récoltés en 2025 contre 2575 € en 2024, bravo à toutes et tous pour ce résultat.
- **962** participants contre 450 en 2024
- **12221** kms parcours contre 4809 en 2024
- **624** repas au village gourmand victime de son succès

Merci aux entreprises de la commune SELFBEETON et GALISSAIRE TP pour la participation à la fois comme sponsors et bénévoles.

Si vous aussi vous souhaitez devenir sponsor et/ou bénévole, parlez-en à vos élus.

MANIFESTATION 2026 : DIMANCHE 31 MAI – RDV A SAINT PIERRE D'AURILLAC



ECOLE MATERNELLE : KERMESSE de Juin 2025

Le beau temps était de la partie pour accompagner les enfants, les parents et les enseignantes pour cette kermesse de fin d'année. Certains d'entre eux sont de retour à l'école de Hure pour terminer leur cycle, d'autres sont partis rejoindre les plus grands à Fontet.



ECOLE MATERNELLE : RENTREE 2025

Ce lundi matin, 1^{er} Septembre 2025, les couloirs de l'école ont retrouvé leur joyeux brouhaha : rires, cartables colorés, doudous rassurants et yeux encore un peu endormis... mais déjà curieux !

Les 24 petits explorateurs de chaque classe en petite, moyenne et grande section ont franchi les portes de l'école avec entrain (et parfois un petit pincement au cœur... pour les parents ! 😊).

Heureusement, nos super-héroïnes de la rentrée étaient là pour assurer une entrée en douceur : Aurélie et Cynthia, les maîtresses pleines d'énergie et de bienveillance, accompagnées de leurs alliées du quotidien, les formidables ATSEM Floriane et Sandrine, toujours prêtes à consoler, encourager, et distribuer des sourires.

Au programme de cette rentrée :

- 🎨 des ateliers créatifs,
- 📖 des histoires magiques,
- 🎨 des découvertes colorées,

et surtout... une année pleine de rires, d'apprentissages et de belles amitiés !



Bienvenue à tous les enfants et bravo à l'équipe pour cette rentrée réussie ! 🌱

Questions :

Fonctionnement des cantines scolaires

Où et comment sont préparés les repas ? Quel est le rôle de la diététicienne, des parents, des enfants ? Utilisation de producteurs locaux ?

La cantine centrale est à Fontet, où les repas sont préparés par Elsa et Emmanuelle, à partir de denrées brutes, sauf pour quelques produits transformés. Les repas sont acheminés aux cantines de Hure et de Loupiac de la Réole et servis par Céline, Véronique, Sandrine, Florianne, Emmanuelle et Nadine.

Le prestataire (Convivio) s'occupe de l'élaboration des menus avec une diététicienne en conformité avec la loi Egalim, notamment sur l'équilibre nutritionnel et la part de produits bio et locaux (région Sud-Ouest).

Un partenariat local perdure depuis de nombreuses années avec la boulangerie de Fontet.



Association des Parents d'Elèves : **APE FONTHURLOUP**

Merci à l'association qui est plus qu'un soutien aux activités pédagogiques et éducatives. En effet l'association organise ou soutien des événements (fêtes, sorties, ateliers, etc.) qui enrichissent le quotidien des élèves.

Lors de leur assemblée générale du jeudi 2 octobre, l'APE a remis un chèque de 1 580 € à la Directrice de l'école de Hure, correspondant aux bénéfices de toutes ses actions, et partagés au prorata du nombre d'élèves (montant total : 5 900 €).

Aide matérielle et financière :

Grâce aux manifestations (comme la boom du 26 septembre à Hure), elle récolte des fonds pour financer des projets scolaires : matériel, sorties, spectacles, etc.

Merci à tous les bénévoles et participants aux différentes manifestations, sans vous de nombreuses activités ne pourraient être proposées aux enfants.



**PROCHAINE
MANIFESTATION**

**LA BOOM D'HALLOWEEN
LE 31 OCTOBRE**



Ce dimanche 5 octobre, les communes de Fontet et de Hure ont accueilli, avec chaleur et générosité, une étape de la manifestation Octobre Rose, dédiée à la lutte contre le cancer du sein.

Cette année, la marche a débuté de Fontet, puis a fait une pause gourmande bien méritée à Hure, Place des Justes, pour un retour à Fontet avec le verre de l'amitié.



Comme chaque année, de nombreux participantes et participants ont répondu présents pour soutenir cette noble cause.

Leur mobilisation témoigne d'un engagement collectif fort, dans une ambiance conviviale et solidaire.

Un grand merci à **Stéphanie, Sabrina, Mylène, Dounia, Laurent, Gilles et David**, dont l'implication avant et pendant la manifestation a été essentielle au bon déroulement de l'événement.

L'esprit **d'Octobre Rose** : agir ensemble pour informer, prévenir et soutenir.



Grâce aux dons et vente de goodies, la somme de 1 117€ a été récoltée et sera reversée en intégralité aux établissements de Gironde luttant contre le cancer du sein.



Mairie de Hure : Tel 05.56.61.06.13

www.hure33.fr

@ mail : mairie@hure.fr



Mairie Hure

VOIRIE

Remise en état du pont du canal : sécurité renforcée, budget en tension



La commune a récemment achevé les travaux de remise en état du pont traversant le canal, pour un montant avoisinant les 10 000 €, entièrement financés par les contribuables. Cette opération, bien que nécessaire, a suscité des interrogations quant à son impact financier sur d'autres projets municipaux initialement prévus.

Conformément aux recommandations des experts, le tonnage autorisé sur le pont reste limité à 16 tonnes afin de préserver l'intégrité de la structure. Cette décision vise à garantir la sécurité des usagers tout en prolongeant la durée de vie de l'ouvrage.

Autre mesure phare : la réduction de la largeur de passage. Cette modification a été pensée pour éviter tout contact accidentel avec la structure, notamment lors du croisement de véhicules ou de manœuvres délicates. Une adaptation qui, si elle peut surprendre certains usagers, répond à une logique de prévention.

Ces travaux, bien que jugés prioritaires, ont été réalisés au détriment d'autres actions prévues dans le budget communal, des arbitrages ont été nécessaires.

Un choix difficile mais assumé par les élus, qui ont privilégié la sécurité et la pérennité de l'infrastructure.

SALLE COMMUNALE :

Les travaux de réfection du sol vont débuter à partir du 20 octobre 2025. L'entreprise LATOUR CARRELAGES a été choisie.

Durant ces travaux, la salle communale ne sera pas disponible à la location.

Durant les vacances de fin d'année, les travaux de peinture seront réalisés par les employés communaux.

RECENSEMENT 2026 :

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Pour notre commune de HURE, le recensement se déroulera du 15 janvier 2026 au 15 février 2026.

Nous aurons deux agents recenseurs (**Marie-Hélène et Christelle**) et un coordonnateur communal (Stéphanie).

Pour rappel, le recensement de la population permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de la commune (dotation globale de fonctionnement).

Merci de réserver un très bon accueil à nos agents recenseurs et de bien vouloir répondre au questionnaire (format numérique ou format papier).



ECOPATURAGE



L'éco-pâturage par des moutons est une pratique de plus en plus adoptée par les communes pour l'entretien des espaces verts. Voici un aperçu des avantages et inconvénients potentiels pour les administrés :

Avantages

Écologique : L'éco-pâturage réduit l'utilisation de tondeuses à essence et de produits chimiques, ce qui diminue les émissions de CO2 et la pollution.

Biodiversité : Les moutons favorisent la biodiversité en permettant à différentes espèces de plantes de se développer, ce qui attire également une faune variée.

Économique : Cette méthode est plus économique à long terme car elle réduit les coûts de carburant, de maintenance des machines et de main-d'œuvre.

Éducation et sensibilisation : L'éco-pâturage peut servir d'outil pédagogique pour sensibiliser les citoyens, notamment les enfants, à l'écologie et à l'agriculture durable.

Inconvénients

Gestion et entretien : Il est nécessaire de bien gérer les troupeaux, ce qui peut nécessiter des compétences spécifiques et une surveillance régulière.

Sécurité : La présence de moutons nécessite des clôtures adéquates pour éviter les accidents et protéger les animaux.

Adaptabilité : Tous les terrains ne sont pas adaptés à l'éco-pâturage. Il faut choisir les races de moutons en fonction des conditions locales (climat, type de végétation, etc.).

Coûts initiaux : L'installation de clôtures et l'achat ou la location de moutons peuvent représenter un investissement initial important. Les clôtures sont fournies par le berger.

Responsabilité des habitants face aux eaux pluviales

Dans notre village, blotti entre canal et Garonne, la douceur de vivre s'accompagne d'un devoir de vigilance. Les épisodes orageux, de plus en plus fréquents, rappellent à chacun l'importance de bien gérer les eaux pluviales issues des toitures, cours et jardins.

Chaque propriétaire est tenu de veiller à ce que les eaux de pluie ne s'écoulent pas de manière incontrôlée sur la voie publique. En effet, selon le Code civil (articles 640 et 641), les terrains situés en contrebas doivent accepter l'écoulement naturel des eaux, mais cette servitude ne s'applique plus si l'écoulement est aggravé par des aménagements humains.

Ainsi, il est de la responsabilité de chacun :

- de canaliser les eaux de pluie vers des réseaux adaptés ou des zones d'infiltration,
- d'éviter les rejets directs sur les chaussées, qui peuvent provoquer des inondations ou des pollutions,

En agissant avec responsabilité et bienveillance, nous préservons non seulement notre cadre de vie, mais aussi la sécurité et le confort de tous.



Jardinage :

Pour jardiner sans perturber vos voisins avec des nuisances sonores, olfactives, et gênantes telles que des fumées, voici quelques recommandations :

Nuisances sonores

Horaires de jardinage : Respectez les horaires autorisés pour les travaux bruyants. En général, les travaux de jardinage bruyants sont autorisés :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Équipements adaptés : Utilisez des outils de jardinage moins bruyants, comme des tondeuses électriques plutôt que des tondeuses à essence.

Nuisances olfactives

Compostage : Privilégiez le compostage des déchets verts plutôt que leur brûlage. Le compostage réduit les odeurs désagréables et est bénéfique pour le jardin.

Produits phytosanitaires : Utilisez des produits naturels ou biologiques pour éviter les odeurs chimiques fortes. Fumées et autres gênes.

Brûlage des déchets verts : Le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit en France depuis le 1er janvier 2014

Les déchets verts doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie.

Gestion des déchets : Utilisez les services de collecte locale ou apportez vos déchets verts à la déchetterie pour éviter les fumées et autres gênes.

En respectant ces recommandations, vous contribuerez à maintenir de bonnes relations de voisinage tout en profitant de votre jardin.

Nettoyons la nature !

Le 24 Mai 2025,

l'opération Nettoyons la Nature avec la **mairie de Fontet** n'a pas forcément connu un franc succès au niveau du nombre des participants, mais nous devons reconnaître que le bourg de notre commune est assez propre.....mais, car il y a toujours un mai(s).

En élargissant du côté de l'ancien port de Hure, de nombreux déchets ont été observés, mais malheureusement les enfants n'étaient pas en capacité de les rapporter sur la plaine de sports. Certains espèrent peut-être que dame Garonne avec ses crues fera le nettoyage.....



MORSURE DE CHIEN : QUELLES DEMARCHES ET QUI DOIT DECLARER EN MAIRIE ?*À la lumière de l'article 1243 du Code civil***1. La responsabilité du propriétaire selon l'article 1243 du Code civil**

L'article 1243 du Code civil dispose que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Autrement dit, en cas de morsure, la responsabilité du propriétaire (ou du gardien temporaire) est engagée, même si l'animal s'est échappé ou s'il n'a pas manifesté de comportement dangereux auparavant.

**2. Qui doit déclarer la morsure en mairie ?**

La loi impose au propriétaire du chien, ou à la personne qui en avait la garde au moment des faits, de déclarer toute morsure à la mairie de la commune où réside l'animal.

Cette obligation concerne également les professionnels (médecins, vétérinaires, assureurs) qui ont connaissance de la morsure dans le cadre de leur activité.

3. Les démarches à effectuer après une morsure

a) Déclaration en mairie
La déclaration doit être faite dans les plus brefs délais, idéalement sous 24 heures. Elle permet à la mairie de suivre la situation sanitaire et de prévenir les risques pour la population.

b) Surveillance vétérinaire
Le chien doit être soumis à une surveillance sanitaire stricte (trois visites vétérinaires sur 15 jours) pour écarter tout risque de rage. Un certificat est remis après chaque visite, à transmettre à la mairie et à la victime.

c) Évaluation comportementale
Selon la gravité de la morsure, la mairie peut exiger une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire agréé.

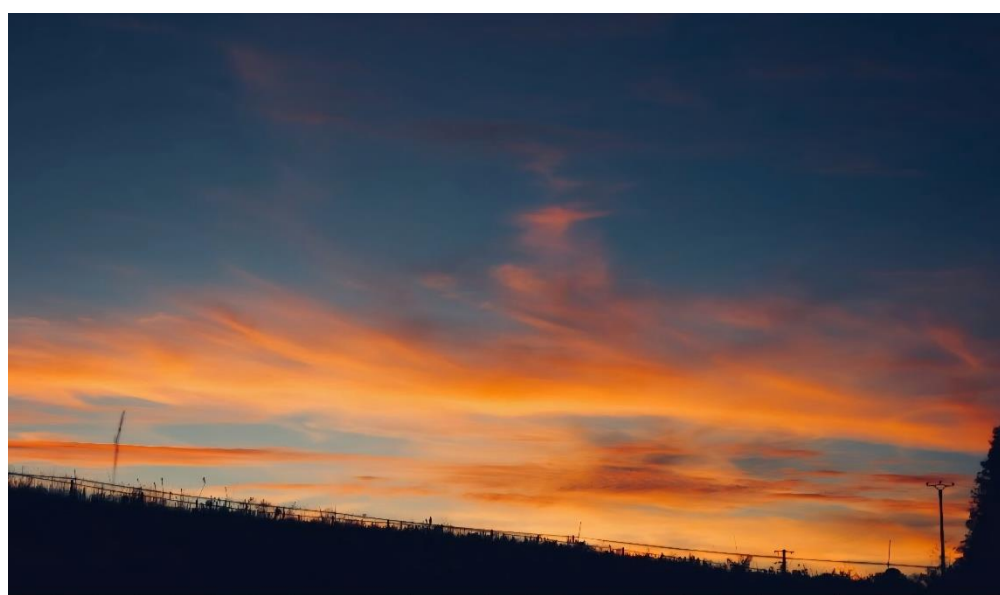
d) Déclaration à l'assurance
Le propriétaire doit également informer son assurance responsabilité civile dans un délai de 5 jours.

4. Sanctions en cas de non-déclaration

Le non-respect de ces obligations expose le propriétaire à une amende de 4e classe (jusqu'à 750 €) et à d'éventuelles poursuites en cas de récidive ou de préjudice aggravé.

5. Droits de la victime

La victime d'une morsure de chien peut obtenir réparation de son préjudice auprès de l'assureur du propriétaire, sur la base de la responsabilité sans faute prévue par l'article 1243 du Code civil.



Repas de quartier du mardi 20 mai 2025

Les habitants (es) de l'impasse Longlaville, et de ses ramifications, se sont retrouvés à l'initiative de Hélène et Yves pour proposer un repas type auberge espagnole.

Ce moment de convivialité a permis à une vingtaine de personnes, de 9 mois à 94 ans, de se retrouver pour ainsi, apprendre à mieux se connaître.



HURE, entre Garonne et Canal

Blotti entre eaux tranquilles et reflets de ciel,
Un village s'éveille, doux comme le miel.
Gironde l'enlace, le climat l'embrasse,
Et chaque matin, la lumière y passe.
Les rues sont paisibles, les voix sont sincères,
Les gens ont du cœur, du feu dans leur caractère.
On y parle fort, on y rit sans détour,
La chaleur humaine y fait chaque jour.
Le canal murmure, la Garonne respire,
Et le vent léger vient doucement nous dire :
Ici, c'est la vie, sans hâte ni bruit,
Un mélange de peuples, un monde qui s'unit.
Les enfants jouent, les anciens racontent,
Les saisons passent, et le bonheur monte.
C'est un coin de France, discret et charmant,
Où l'on vit ensemble, simplement, pleinement.

POETE INCONNU



DATES A RETENIR

Plantation, 1 naissance, 1 arbre : **dimanche 30 novembre à 10 h 30**

Goûter de Noël : **samedi 6 décembre à 16 h 30**

Vœux de la Municipalité : **samedi 10 janvier 2026 à 19 h**

Repas du CCAS : **dimanche 1^{er} février 2026 à 12 h**



ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2026 : CE QUI CHANGE

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin aux élections municipales s'appliquera à compter de mars 2026, à l'exception des mesures relatives aux communes nouvelles déjà en vigueur.

Elle généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes et prévoit des mesures facilitatrices pour les communes de moins de 1 000 habitants, avec notamment la possibilité de constituer une liste incomplète de candidats aux élections municipales.

Ces évolutions modifieront les pratiques électorales aussi bien pour les candidats que pour les électeurs de ces communes concernées.

Afin de vous aider à comprendre ces nouvelles dispositions, nous allons vous expliquer les grandes lignes de cette réforme.

À partir de **mars 2026**, toutes les communes, y compris celles de moins de 1000 habitants, appliqueront un **scrutin de liste paritaire proportionnel**.

Voici comment la parité est garantie :
Listes paritaires obligatoires :

- Les listes doivent comporter autant de femmes que d'hommes, ou l'inverse.
- L'alternance stricte est imposée : un homme, une femme, un homme, une femme... ou l'inverse, sur toute la liste.

Pour notre commune de Hure qui est dans la fourchette **500 à 999 habitants**, nous devons élire **15** conseillers municipaux (ou 13), ce qui est déjà le cas depuis les deux derniers mandats.

Pour avoir une composition paritaire, il faut soit :

- 8 femmes et 7 hommes
- 7 femmes et 8 hommes

Une liste qui ne respecte pas cette alternance ne peut pas être enregistrée par la préfecture.

Grâce à cette règle, le conseil municipal élu est automatiquement paritaire, sauf cas exceptionnels (démissions, décès, etc.).

La personne qui se présente au poste de maire, n'est pas forcément la tête de liste inscrite sur le bulletin de vote.

Les adjoints devront désormais être élus par liste à la majorité absolue.

Pour respecter la parité, la liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si pour notre commune, nous maintenons 3 postes d'adjoints :

- Si le premier adjoint est une femme, le 2ème adjoint sera un homme, et le 3ème une femme
- Si le premier adjoint est un homme, le 2ème adjoint sera une femme et le 3ème un homme

La parité s'applique uniquement à la liste des adjoints, le maire peut être un homme, et le 1^{er} adjoint un homme également.





La réforme du scrutin dans les commune de moins de 1000 habitants : Source Association des Maires de Gironde

Une liste de candidats ne respectant pas les règles de parité peut-elle être acceptée ?

Non la parité est une condition obligatoire de validité de la liste au moment de son dépôt en préfecture

Afin de respecter les règles de parité, comment comptabiliser les personnes non binares ?

Aujourd'hui, seuls deux genres sont reconnus à l'état civil : femme et homme. En ce sens, chaque personne inscrite sur une liste électorale s'inscrit avec le genre qui apparaît sur son titre d'identité

Le maire et le premier adjoint peuvent-ils être du même sexe ?

La parité consiste en une alternance homme / femme ou inversement au moment du dépôt des listes des candidatures en préfectures.

Toutefois, l'élection du maire et des adjoints s'opère dans un second temps. Ils sont élus par le conseil municipal. La parité doit être respectée au sein des adjoints mais pas nécessairement dans le binôme maire/premier adjoint

A compter de 2026, un bulletin rayé sera-t-il un bulletin nul ?

OUI, il est désormais interdit de rayer des noms ou d'apposer des inscriptions sur le bulletin.

En quoi consiste la parité ?

La parité ne consiste pas à avoir le même nombre d'hommes que de femme sur une liste. En effet, les effectifs légaux des conseils municipaux sont impairs. De ce fait, il ne peut y avoir un nombre strictement identique d'hommes et de femmes inscrits sur une liste (sauf exception dans le cas où il y a un candidat supplémentaire ou un candidat de moins que l'effectif légal). La parité consiste à présenter une liste de candidates respectant une alternance stricte homme / femme / homme / ... (ou inversement) dans la constitution de la liste.

Comment calculer le quorum d'un conseil municipal issu d'une liste incomplète ?

Le quorum se calcule à partir du nombre effectif de conseillers municipaux (L. 2121-17 CGCT). De ce fait, s'il n'y a qu'une seule liste qui se présente aux élections et qu'elle est élue alors qu'elle est incomplète (comme l'autorise la réforme pour les communes de moins de 1000 habitants), le quorum se calcule sur le nombre de conseillers en exercice et non sur l'effectif légal du conseil municipal.

Exemple : dans une commune de 250 habitants, l'effectif légal du conseil municipal est de 11 (art. L. 2121-2 CGCT). La seule liste qui se présente ne comporte que 9 candidats (comme l'autorise la réforme). A l'issue des élections, ces 9 candidats sont donc élus. Le calcul du quorum pour les séances du conseil municipal se calcule donc sur la base de ces 9 membres. Cela signifie que si 5 membres sont présents au conseil, le quorum sera atteint.



L'ADSL PREND SA RETRAITE, LA FIBRE PREND LA RELEVÉ



Gironde Haut Méga est l'opérateur d'infrastructure en charge du réseau des télécommunications fibre optique dans le cadre de la Délégation de Service Public confié par le Département de la Gironde.

Notre commune fait partie du LOT 3 dont la fermeture commerciale interviendra entre le 31/01/2026 et la fermeture technique le 31/01/2027.

Passez à la fibre !

Fermeture du réseau télécom historique

Pendant plus de 50 ans, le réseau cuivre vous a accompagné dans vos communications. Un temps réservé à la téléphonie, il a permis la généralisation de l'internet haut débit. Désormais, arrivé en fin de vie, il va fermer progressivement dans toutes les communes de France et être définitivement remplacé par la fibre optique, répondant mieux aux besoins et usages des français.

Tous concernés !

Dans votre commune, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre en 2028. Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à internet (ADSL/VDSL), nous vous invitons à anticiper au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique. Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.

Pourquoi passer dès maintenant à la fibre ?

- La fibre est disponible dans votre commune.
- Les délais de raccordement observés sont d'environ 3 semaines. Anticipez pour ne pas être coupé.
- Actuellement, les frais de raccordements sont généralement offerts par les opérateurs.
- Enfin, vous pouvez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : vitesse, qualité, stabilité !

Pour en savoir plus sur la fermeture du réseau cuivre, rendez-vous sur : treshautdebit.gouv.fr



